

Le 5 février 2024

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **cinquième jour du mois de février de l'an deux mille VINGT-QUATRE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS** : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h03.

24-02-678

**2. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 8.3 et en ajoutant le point 8.5, concernant le dépôt et l'avis de motion du règlement 475-2024, décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt de 9 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

ADOPTÉE

24-02-679

**3. Adoption des procès-verbaux**

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 15 janvier soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL**

- Le coût net total de la construction de la caserne est de 3,20 M\$. Le coût net prévu était de 3,15 M\$.
- Le coût net total de la réfection du chemin de Fitch Bay est de 2,99 M\$. Le coût net prévu était de 3,06 M\$.
- Revenir sur le dégel du temps des fêtes vs projet pilote pour renforcer les chemins
- Appels d'urgence

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

**7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois de janvier dernier est déposé aux membres du conseil.

### **7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport d'inspection forestière du mois de janvier est déposé aux membres du conseil.

24-02-680

### **7.3 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 470-2023 relatif au retrait de l'usage résidentiel multifamilial dans la zone Cb-1 et amendement le règlement de zonage 212-2001**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné, mentionnant que le règlement portant de no. 470-2023 serait présenté pour adoption;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté un premier projet de règlement no. 470-2023 relatif au retrait de l'usage résidentiel multifamilial dans la zone Cb-1 et amendement le règlement de zonage no. 212-2001;

**ATTENDU QU'**une consultation publique concernant le projet de règlement s'est tenue le 15 janvier 2024;

**ATTENDU QUE** lors de la consultation publique, il a été constaté que l'usage résidentiel multifamilial ne sera plus autorisé dans aucune zone de ce règlement.

**ATTENDU QU'**une modification au présent règlement permet de faire les corrections nécessaires afin d'identifier la zone AJ-2 comme la zone permettant d'autoriser les usages non nommés à la grille de spécifications.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Johanne Fradette  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 470-2023 amendement le règlement de zonage 212-2002.

ADOPTÉE

24-02-681

### **7.4 Désignation de deux membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**ATTENDU QU'**en vertu du chapitre V de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, ch. A-19.1), la municipalité a adopté un Règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme (99-1991), lui permettant de convenir des modalités relatives à la nomination des membres (art. 2.1.3);

**ATTENDU QUE** deux postes de membres citoyens au comité consultatif d'urbanisme sont venus à terme au 1<sup>er</sup> février 2024;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection fut mis sur pied et a soumis une recommandation au conseil quant au renouvellement de ces postes;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection s'est montré sensible de permettre aux citoyens n'ayant jamais siégé au CCU, de leur donner l'opportunité de contribuer à la vie municipale;

*Il est proposé par Paul-C. Carignan  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu*

**DE** désigner Monsieur Dominique Jutras à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**DE** désigner Mme Line Laurin à titre de membre du CCU à la condition qu'elle achemine une lettre ou un courriel à la municipalité, confirmant sa démission au sein du comité consultatif d'environnement;

**QUE** ces nominations soient pour une durée de 2 ans, se terminant le 1<sup>er</sup> février 2026.

**QUE** le conseil remercie Messieurs Mitchell et Camber pour leur implication comme membre-citoyen au comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

## **8. ENVIRONNEMENT**

### **8.1 Projet de Règlement no. 474-2024 régissant l'utilisation extérieure des fertilisants – Avis de motion et dépôt**

Le conseiller William Marsden donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, le projet de règlement portant le no. 474-2024 intitulé « Règlement régissant l'utilisation extérieure des fertilisants » sera présenté pour adoption.

Le règlement vise à encadrer l'utilisation extérieure de fertilisants sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Il y aura une séance d'information le 4 mars 2024 à 18h30 à la mairie.

24-02-682

### **8.2 Règlement no. 473-2024 concernant la vidange des fosses septiques - Adoption**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par la conseillère, Madame Constance Ramacieri, mentionnant que le règlement portant le no. 473-2024 serait présenté pour adoption;

**ATTENDU QUE** ce règlement a pour objet d'établir, de maintenir et de régir un service municipal pour la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées et bâtiments municipaux. Ce règlement abroge le règlement no. 380-2015 et ses amendements;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

*Il est proposé par Johanne Fradette  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu*

**QUE** le conseil adopte le règlement no. 473-2024 concernant la vidange des fosses septiques.

**QUE** ledit règlement soit disponible le plus rapidement possible pour consultation.

ADOPTÉE

RETIRÉ

### **8.3 Règlement no 472-2024 décrétant une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 1 500 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques – Adoption**

24-02-683

**8.4 Désignation de deux membres citoyens pour siéger au Comité consultatif d'environnement (CCE)**

**ATTENDU QUE** Mme. Johanne Fradette siégeait en tant que citoyenne au comité consultatif d'environnement et siège maintenant en tant qu'élue municipale et présidente de ce comité;

**ATTENDU QUE** Madame Line Laurin a manifesté son désir de participer au comité consultatif d'urbanisme et de se retirer du CCE;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de désigner deux nouveaux membres citoyens dans le but de remplacer Mesdames Johanne Fradette et Line Laurin au sein du comité consultatif d'environnement de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection fut mis sur pied et a soumis une recommandation au conseil quant au renouvellement de ces postes;

*Il est proposé par William Marsden  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu*

**DE** désigner les citoyens Messieurs François G. Hébert et Pierre Lebleu à titre de membres au comité consultatif d'environnement.

ADOPTÉE

**8.5 Projet de règlement no 475-2024 décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt de 9 000 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques – Avis de motion et dépôt**

La conseillère Johanne Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement no. 475-2024, aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques, sera présenté pour adoption.

Ce règlement consiste en l'octroi d'une aide financière remboursable, sous forme d'avance de fonds, pour la construction ou la réfection des installations septiques non conformes, le tout tel qu'il appert aux règlements 386-2016 et 414-2018.

Le projet de règlement sera disponible sous peu, au bureau municipal et sur le site web, pour consultation.

**9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

24-02-684

**9.1 Octroi de contrat – Balayage de rues**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé une offre de service à la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le balayage des chemins asphaltés de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la proposition de la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. est avantageuse et offre la possibilité de conclure un contrat de 3 ans;

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu*

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le balayage des rues de la municipalité à la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. pour les saisons 2024-2025-2026 au montant de 161,00 \$ / heure selon l'offre du 16 janvier 2024, à raison d'un montant total approximatif de 8 000,00 \$ par année, taxes en sus, pour un balai aspirateur de type « pure vacuum » d'une puissance de 18 000 pieds cube par minute et d'une capacité de 6 m<sup>3</sup>.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32002 521.

ADOPTÉE

## 10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

24-02-685

### 10.1 Approbation des comptes payés et à payer

*Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Andrew Phaneuf  
Il est résolu*

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de janvier, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de janvier conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	755 430,48 \$
Total des comptes à payer :	0,00 \$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois janvier, pour un montant de 50 679,60 \$.

ADOPTÉE

### 10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de janvier, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 3 918,39 \$
- Rapport du responsable de la voirie et des infrastructures : 16 082,30 \$
- Rapport du chef pompier : 0.00 \$

24-02-686

### 10.3 Acceptation de diverses demandes de dons

**ATTENDU QUE** le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons reçues;

**ATTENDU QUE** le comité de dons a procédé à l'analyse des demandes et a transmis ses recommandations au conseil;

*Il est proposé par Brian Wharry  
Appuyé par Paul-C. Carignan  
Il est résolu*

**QUE** le conseil accorde les montants suivants aux organismes ayant fait une demande, ci-dessous décrits, pour l'année 2024;

Action Communautaire du Canton de Stanstead - Loyer et accès	8 260 \$
Action Communautaire du Canton de Stanstead - Activités	7 250 \$
Cercle des fermières	200 \$
Circuit des Arts	500 \$
CAB Rediker	2 000 \$
Memphrémagog Conservation inc.	3 000 \$
Société Conservation du Lac Lovering	2 000 \$

**QUE** le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 999.

ADOPTÉE

**10.4 Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

**ATTENDU QUE** les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**ATTENDU QUE** les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

**ATTENDU QUE** les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

**ATTENDU QUE** les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**ATTENDU QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**ATTENDU QUE** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

**ATTENDU QUE** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**ATTENDU QUE** R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! » Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**ATTENDU QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

***Il est proposé par Johanne Fradette***

***Appuyé par William Marsden***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead proclame les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les journées de la persévérance scolaire dans la municipalité et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui

valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité du Canton de Stanstead pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR

ADOPTÉE

## 11. HYGIÈNE DU MILIEU

24-02-688

### **11.1 Autorisation d'appel d'offre pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septique**

**ATTENDUE QUE** le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosse septique se terminait en décembre 2023;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le directeur général à procéder à l'appel d'offres publique pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septique pour une période de 4 ans selon les modalités convenues;

**QUE** la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées.

ADOPTÉE

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-02-689

### **12.1 Octroi de contrat pour la prise des appels d'urgences municipales**

**ATTENDU QU'**il est difficile de rejoindre la municipalité en dehors des heures d'ouverture si une urgence municipale survient, par exemple, au niveau des routes, aqueduc ou station d'épuration;

**ATTENDU QUE** le conseil veut prévenir ce genre de situations et désire améliorer de service aux citoyens;

**ATTENDU QUE** le conseil a demandé à CITAM une offre de service afin d'offrir un service de prise d'appel en dehors des heures d'ouverture de bureau de même que lors des jours fériés en cas d'urgences d'ordres municipales;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Brian Wharry  
Il est résolu***

**D'**octroyer un contrat de 3 ans, pour la prise d'appel d'urgences municipales, à la compagnie CITAM au montant de 1 545,16 \$ pour la première année et de 1 017,63 \$ pour les 2 années suivantes, avant taxes, selon l'offre de service soumis à la municipalité le 23 janvier 2024;

**QUE** le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 23000 429.

ADOPTÉE

## 13. LOISIRS ET CULTURE

24-02-690

### **13.1 Octroi de contrat pour l'aménagement paysager de 3 sites**

**ATTENDU QU'**à la suite des recommandations du comité de revitalisation, le conseil désire définir la conception de trois sites d'aménagement paysager afin de d'obtenir la nature des aménagements ainsi que le budget à allouer;

**ATTENDU QUE** les 3 sites visés sont les suivants :

- L'espace du stationnement municipal de Georgeville
- Le tronçon du chemin Fitch Bay, entre le chemin Taplin et le carrefour des chemins Remick, Sheldon et Narrows
- L'accueil du parc Thayer

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé à Mme Catherine Fernet, Architecte paysagiste senior, une offre de service pour l'aménagement paysager de ces trois sites;

**ATTENDU QUE** Mme Catherine Fernet avait déjà réalisé l'étude de concept général afin de soumettre des propositions de sites possible;

**ATTENDU QUE** selon l'offre de service de Mme Fernet, un cahier de présentation comprenant l'ensemble de la plantation et l'estimation des coûts des travaux sera remis à la municipalité;

***Il est proposé par William Marsden***

***Appuyé par Johanne Fradette***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de service du 11 janvier 2024, soumis par Mme Catherine Fernet, au montant de 6 370,00 \$ avant taxe, pour le service professionnel visant la planification détaillée des 3 sites ciblés;

**QUE** le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 62101 996.

ADOPTÉE

**14. VARIA**

**15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS**

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

24-02-691

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par le conseiller Johanne Fradette, il est 19h36.

---

**M. Pierre Martineau**  
Maire

---

**M. Matthieu Simoneau**  
Directeur général et greffier-trésorier